

MAIRIE DE LACHELLE

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal
du Vendredi 22 Avril 2016



Etaient présents : MM. SÉRET – LOUVET – GUIDET – CHARNOTET – ESCANDE – MAYEUR –
RENAULT
Mmes TENART – MESTAIS – MINARD – PIHEN – STERLIN

Absents excusés : Mme DREVEAU (donne pouvoir à M. GUIDET)

Secrétaire de séance : M. GUILLAUME



Rappel de l'ordre du jour :

- Groupement de commande : mutualisation des transports
- Schéma de mutualisation des services
- Piscine modification des tarifs
- Commission Travaux : Rapport et choix
- Divers

La séance du conseil municipal débute à 20h30.

M. Charnotet procède à la lecture des délibérations débattues lors de la séance du 25 Mars 2016.
Aucune observation n'est formulée.

M. Le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour le renouvellement de l'opération OPAH par l' ARC et le don a attribué à la coopérative scolaire dans le cadre de l'achat de chargeur de PC.

1- Groupement de Commande des transports liés à des activités extrascolaires, périscolaire et animations municipales.

M. Le Maire indique la possibilité pour la commune d'adhérer à ce groupement de commande et notamment au lot 2, cela devrait permettre à la commune d'effectuer des économies d'échelle.

M. Guillaume présente le lot 2 de ce groupement intitulé transport à destination des lieux d'animation culturelle, ce dernier entre dans le cadre des différentes sorties scolaires effectuées par l'école communale.

Il ajoute que ce groupement de commande est un marché à bon de commande et le prix sera fixé via un barème unitaire au kilomètre. M. Guillaume propose que la commune s'engage sur un montant entre 0€ et 3000€, en effet le budget transport sortie scolaire alloué à l'école est à hauteur de 2000€ annuel.

Il évoque la possibilité pour la commune d'effectuer des économies d'échelle grâce à ce groupement de commande composé des communes d' Armancourt, Choisy-au-Bac, Clairoux, Jaux, Jonquières, La Croix-Saint-Ouen, Saint Sauveur, Vieux-Moulin.

Le cahier des charges est mis à disposition des conseillers, ce dernier prévoit notamment une pénalité pour le prestataire en cas de non mise à disposition ou d'incapacité d'assurer sa mission pour une commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'adhésion au groupement de commande et autorise M. Le Maire à signer les documents afférents.

2- Schéma de Mutualisation des Services

M. Le Maire évoque sa mission qui lui avait été confiée dans le cadre de la mise en place de la mutualisation des services des communes de l'ARC. Il indique avoir démissionné de celle-ci, en effet il

souhaite que les communes prennent une place prépondérante dans la mutualisation et non pas uniquement les services de la mairie de Compiègne et ceux de l'ARC.

Il présente les grandes lignes de la mutualisation au travers du schéma de mutualisation transmis par les services de l'ARC.

M. Le Maire souhaite que l'ensemble des conseillers prennent connaissance de ce document avant une prise de décision, c'est pourquoi il reporte celle-ci au prochain conseil municipal.

3- Modification des Tarifs Piscine

M. Le Maire évoque son rendez-vous avec Mme Martinache éducatrice sportive au sein de la piscine de Lachelle. Cette dernière indique la nécessité d'augmenter les tarifs de la piscine. M. Le Maire propose donc une augmentation des tarifs annuels tel que :

- carte 1/2 tarifs proposés aux personnes ne souhaitant faire qu'une 1/2 demi-saison De sept à décembre ou de janvier à juin : 100,00€
- 1 séance d'aquagym/semaine : 150,00€
- 2 séances d'aquagym/semaine : 220,00€
- 1 séance d'aquagym + un cours d'abdo fessiers : 180,00€
- 2 séances d'aquagym + 2 séances d'abdo fessiers : 280,00€
- 2 séances d'aquagym + 1 cours d'abdo fessiers : 260,00€
- 3 séances d'aquagym : 320.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces modifications de tarifs.

M. Le Maire présente le projet de Mme Martinache qui souhaite proposer aux adhérents de la piscine des suivis bien-être et diététique dans le cadre de RDV individuels suite à sa formation effectuée il y a peu dans ce domaine. Ce suivi se décomposera en 4 séances permettant de conseiller au mieux les adhérents et de les suivre au fil des semaines.

M. Le Maire indique la nécessité de trouver des locaux et d'acheter du matériel pour permettre la mise en place de cette activité. De plus, celle-ci entrainera l'augmentation du temps de travail de Mme Martinache pour permettre son développement. Elle occupe à ce jour un poste à hauteur de 19h50/ semaine. Mme Martinache estime la nécessité de passer à 80% équivalent temps plein soit 28h/ semaine.

Le débat s'installe autour de la pérennisation d'une telle activité, en effet la hausse du temps de travail ne pouvant être modifiée à l'avenir. De plus, le Conseil Municipal souhaite une étude approfondie de la demande pour connaître la viabilité d'un tel projet.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'approfondir cette démarche par une présentation détaillée de ce projet lors de la prochaine réunion.

M. Le Maire évoque la nécessité d'effectuer un audit technique concernant notre piscine au vu de la vétusté de celle-ci. M. Guillaume présente l'entreprise mission H2o spécialiste dans le domaine qui nous propose ses services pour un montant de 3000€. Le Conseil Municipal souhaite trouver une solution moins onéreuse.

Le Conseil Municipal souhaite également effectuer un audit financier de la piscine pour connaître les différentes sources de revenus de celle-ci. M. Le Maire propose la création d'une commission piscine, M. Charnotet, M. Mayeur, Mme Minard et M. Guidet se proposent de l'intégrer.

4- Commission Travaux

M. Louvet présente le compte rendu de la commission travaux ayant eu lieu le 15 Avril dernier. Il rappelle les différents projets prévus pour l'année 2016 tel que la réfection de la Place René Coty, le Chemin d'Amiens ou encore la Rue de Baugy.

Il précise que 3 entreprises ont déposé des devis pour ces travaux tel que :

TRAVAUX	SOCIETES (Montant HT)		
	CAGNA	COMPIEGNOISE	EUROVIA
Place René Coty	37 477 €	12 940 €	26 556 €
Chemin d'Amiens	35 497 €	17 002 €	29 469 €
Route de Baugy	81 088 €	45 407 €	86 940 €/123 545 €

Après consultation des différents devis au niveau des prix et des prestations, la commission a décidé de retenir les entreprises suivantes, selon l'ordre prioritaire de réalisation :

1 - Travaux Place René Coty Sté Eurovia : 26 556 € (Ajouter la création d'entrée et de sortie de véhicule sur la Place non chiffrée)

2 - Travaux chemin d'Amiens Ste Compiénoise de travaux : 17 002 €

3- Travaux route de Baugy Ste Compiénoise de travaux, réfection d'un seul côté (droit direction Baugy) : 45 407 € Les trous côté gauche seront rebouchés.

Il ajoute que des buts de foot à 7 seront posés sur le terrain de football situé Rue de la Vallée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ces travaux et les choix des prestataires retenus.

5- Renouveaulement Opération OPAH

M. Le Maire présente dans le cadre de l'Opération Programme de d'Amélioration de l'Habitat, les subventions octroyées à la rénovation des façades visibles sur rue. Il indique au Conseil Municipal les modalités de calcul. La commune participe à hauteur de 70% avec un plafond de 1400€ et l'ARC à hauteur de 30% avec un plafond de 600€. Cette subvention portera sur un montant de 15€ par m² de surface visible de la rue dans la limite de 20% du cout des travaux TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse d'adhérer à l'Opérations Façades Renouveaulement OPAH.

6- Don en faveur de la coopérative scolaire

M. Le Maire évoque l'achat de chargeurs par la coopérative scolaire, il souhaite que la commune rembourse cette dernière par un don d'un montant de 103.70€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ce don à hauteur de 103.70€ pour la coopérative scolaire.

12- Points divers

M. le Maire :

- Propose aux conseillers de statuer sur le nom du futur lotissement situé « Chemin derrière les Haies » il propose le « clos village ». Après débat le nom retenu est le « clos des charmilles »
- Effectue un bilan de son entretien avec Mme Martis Stéphanie qui souhaite réintégrer son poste de secrétaire de Mairie. Le comité médical va être saisi du dossier pour statuer sur la possibilité qu'elle réintègre son poste.
- Rappelle que les inscriptions pour la visite du centre de tri du SMVO située à Villers Saint Paul s'effectuent en mairie et confirme celle-ci pour le jeudi 19 Mai après-midi. Le départ s'effectuera depuis la place René Coty à 13h00 et retour prévu pour 17h00.
- Souhaite remettre en place la publication annuelle d'un bulletin d'information adresser à nos administrés. Cela nécessite que chacun participe à celui-ci.
- Evoque sa formation au nouveau logiciel de gestion du SIG qui intègre de nouvelles applications permettant une utilisation et une gestion du cadastre simplifiée au quotidien.
- Indique avoir reçu un courrier de M. Flippe résidant dans notre commune évoquant que l'adoption de nouvelles taxes tardives frôlent « l'escroquerie ». M. Le Maire par retour de courrier a invité ce dernier à participer au prochain conseil municipal pour exprimer son point de vue.
- Indique au Conseil Municipal l'intervention du 29/04 prochain de la SICAE pour permettre le remplacement du transformateur situé Ruelle de Compiègne

J-C. Escande :

- Signale qu'un extincteur de la salle des fêtes est à refixer.

L. PIHEN:

- Indique qu'une nouvelle fois les bus ne respectent pas le nouvel arrêt mise en place par la commune et qu'un rappel à l'ordre est nécessaire pour des raisons évidentes de sécurité.
- Evoque le mur du cimetière dans un état de délabrement certain. M. Louvet est au fait de cette dégradation et fera le nécessaire pour éviter tout risque de chute et consolider ce dernier.

M. Ténart :

- Bilan de la chasse aux œufs qui est une belle réussite avec de nombreux participants. Elle remercie Marc et Laurent pour le nettoyage du site.
- Evoque l'assemblée générale de l'association C2L qui n'a pu avoir lieu faute de quorum et de convocation.
- Sollicite les membres du Conseil Municipal sur leurs disponibilités, pour permettre la distribution du muguet lors du 1^{er} Mai. N'ayant que très peu d'élus disponibles, cette opération ne pourra avoir lieu cette année.

F. Guidet :

- Effectue un retour de la dernière commission école. Le contrat de Mlle Da Silva Macedo ne pourra être renouvelé, en effet elle n'est plus éligible au dispositif CAE. C'est pourquoi il sera nécessaire de trouver une nouvelle personne étant éligible à ce dispositif pour l'année scolaire 2016/2017. De plus, il sera nécessaire de réorganiser les TAP car à ce jour la moitié des intervenants ne seront plus disposés à effectuer ces activités lors de la rentrée prochaine.
- Propose de stabiliser les tarifs des activités périscolaires. Il sera cependant nécessaire de revoir les tarifs cantine à la hausse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le secrétaire de séance



M. Le Maire

